



Personne digne de confiance

Par **sani**, le **07/11/2008 à 18:29**

je ne veut plus etre tiers digne de confiance puor mon neveu qui a 17 ans,sa mere a toujours le droit parental,peut-on m obliger a le garder?sa mere travaille a un appartement donc peut le recevoir,svp repondez-moi je suis desemparer,merci

Par **Tisuisse**, le **07/11/2008 à 18:42**

Bonjour,rnrnVous assumez la garde de votre neveu par décision judiciaire ou simplement par bonne volonté ?

Par **sani**, le **07/11/2008 à 19:29**

bonsoir,par decision du juge des enfants,j ai perdu ma maman chez qui il vivait avec sa mere,3 mois apres j ai perdu mon petit frere donc son pere ,sa mere ne sais jamais soucié de lui donc lui faisait des mot pour couvrir ses absences au collége pour finir elle a dit qu il etait scolarisé en province ,puis elle est partie le laissant chez ma maman ou vie ma soeur avec ces 2 enfant la justice avait convoquer sa mere a cause de sa descolarisation,donc je suis alle au rdv chez la juge et je me suis proposer de le garder ,ne schant pas ou etait sa mere voila comment je suis devenue digne de confiance.depuis 14 mois il a un suivi educatif.mais a la maison rien ne vat plus il vol la tirelire de mes neveu ,vat chez mon frere vol son cousin etc... me ment sans arret,et croyer moi il a tout ordi dans sa chambre console de jeux ,moi mes filles sont mariées je vie seule avec .et de me voir deprimer elles meme me disent ce n est plus possible ,en plus il n a aucune hygienne.n y correction . j en passe mais je ne peux plus merci